



Le Plessis-Pâté

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 9 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 9 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 25

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Laurence Camera, Cédric Ruffiot, Hélène Merienne, Pascal Gouzènes, Sonia Fizelle, Claude Bourges, Cécile Echelard, Patrick Wunderle, Michael Freau Gigan, Céline Lefranc, Vincent Boudry, Pascale Roquesalane, Loïc Le Quillec, Aurélien Ques, Joëlle Andrianarijaona, Cédric Tartar, Anne Lanfranchi, Bruno Dijon, Christelle Rodrigues, Jimmy Martin.

Absents ayant donné pouvoir : Eloïse Suard à Sylvain Tanguy, Cristina Coelho à Christelle Rodrigues

Absents : Sylvain d'Amico, Pascale Campin

Madame Roquesalane a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 45/2026

Objet : DESIGNATION D'UN MAITRE DES CEREMONIES OFFICIELLES

Rapporteur : Sylvain TANGUY

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'organisation de cérémonies commémoratives officielles est l'occasion pour la commune de rappeler son attachement aux valeurs républicaines, d'entretenir la mémoire collective sur un évènement et de rendre hommage à des acteurs ou victimes de cet évènement

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit désigner un maître de cérémonies officielles.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Reteau.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

PROCEDE à l'élection à main levée,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Les résultats sont les suivants :

Monsieur Reteau a obtenu vingt-cinq voix (25 voix)

EST ELU Monsieur Reteau en qualité de maître des cérémonies officielles.

Ainsi délibéré,

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus.

La Maire certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire du présent acte.
Celui-ci peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif de
Versailles dans un délai de deux mois
à compter de sa notification et/ou
publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des
délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente
délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la
présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGLUY

